

Pour le monde agricole, la loi EGALIM n'a rien changé

Un an après la promulgation de la loi censée permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu décent, les syndicats du secteur dressent un bilan bien famélique de son application.

Voilà un an que la loi agriculture et alimentation a été promulguée. Répondant aux difficultés du monde agricole et aux exigences des consommateurs, la loi EGALIM était censée renforcer la qualité des produits (conditions sanitaires et environnementales des élevages et terres agricoles, bien-être animal) et mieux rémunérer les producteurs, avec une plus grande redistribution de la marge réalisée à l'achat.

Appliquer la loi

Mais dans le camp des agriculteurs, le bilan du premier anniversaire fait grincer des dents. « Dans l'industrie du lait, l'interprofession (producteurs, transformateurs, distributeurs) a calculé le coût de production à 39 centimes le litre. Or, les producteurs sont payés à hauteur de 33 centimes le litre... Les consommateurs ont pourtant vu le prix des produits laitiers grimper, mais il n'y a toujours aucune incidence sur les revenus des éleveurs », assure Philippe Chardel, secrétaire général de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles des Côtes-d'Armor (FDSEA). **On est loin des objectifs fixés par cette loi.** »

Réunis ce 26 novembre à la Chambre d'agriculture du département, les représentants syndicaux du milieu agricole réclament « de la cohérence » dans la direction donnée par l'État. « Nous demandons simplement que la loi soit appliquée et que les industriels ou la grande distribution soient sanctionnés s'ils ne jouent pas le jeu », déclare la prési-



Tanguy Rousseau (à gauche), président des Jeunes agriculteurs des Côtes-d'Armor et les membres de la FDSEA ne voient pas de sortie de crise émanant de la loi EGALIM.

dente de la FDSEA, Fabienne Garel. « On nous a dit qu'il fallait que les acteurs aient le temps de s'adapter lors de la première année d'application. Mais là, on est dans la deuxième année et ça n'a pas changé », peste Philippe Chardel.

Autre point soulevé par les agriculteurs, l'exigence de qualité imposée par la loi EGALIM. « On nous impose toujours plus de normes, mais ça a un prix », rappelle Fabienne Garel. « On doit cimenter nos sols, installer des fenêtres dans nos hangars pour le bien-être des animaux, mais à côté, on signe des accords commer-

ciaux contradictoires », affirme Patrick Hamon, président de la section œufs à la FDSEA.

Des actions à venir

« Le Ceta (Accords de libre échange entre l'Europe et le Canada) et le Mercosur (Marché commun du Sud) permettent d'importer des bêtes qui ne répondent pas à nos conditions de qualité », précise Véronique Grot, responsable de la section viande bovine. Sans même parler des produits phytosanitaires, antibiotiques, ou hormones de croissance qui sont interdits en France. »

« On a respecté nos engagements. Que l'industrie et la grande distribution, en respectant la loi EGALIM, et l'État en ne ratifiant pas le Ceta (adopté partiellement depuis 2017 et à titre provisoire) et le Mercosur, respectent les leurs », demande Fabienne Garel. Des actions syndicales pourraient être organisées dans les mois à venir. « On ne sera pas la variable d'ajustement », prévient Philippe Chardel. S'il faut qu'on se déplace pour aller voir les acteurs des négociations, on le fera. »

Martin HERNOT.

Chasse à courre : Véronique Méheust porte plainte

Dans l'affaire qui oppose partisans et détracteurs de la chasse à courre en forêt d'Avaugour. La conseillère départementale attaque l'administrateur de la page Facebook anti-vénerie.

Depuis plusieurs années, le bois d'Avaugour, près de Saint-Péver, est le théâtre d'un affrontement, parfois vif, entre pros et anti-chasse à courre. Le dernier épisode en date remonte au samedi 23 novembre, où les deux camps ont joué au jeu du chat et de la souris une bonne partie de l'après-midi. Une journée sans incident, après des années d'opposition.

À l'issue de ce dernier week-end, l'association Forest Keepers Bretagne, collectif militant anti-vénerie, a annoncé, sur sa page Facebook, avoir appris être poursuivie en justice « par le conseil départemental des Côtes-d'Armor et sa vice-présidente, Véronique Méheust ».

En réalité, c'est bien Véronique Méheust elle-même qui poursuit un militant anti-vénerie, pour « diffamation publique à l'encontre d'une personne investie d'un mandat public », ainsi que l'indique le courrier envoyé par le parquet du tribunal de grande instance de Nantes.

Des propos publiés sur Facebook

En cause, des écrits publiés le 3 janvier 2018 sur la page Facebook de l'ex collectif Abolissons la vénerie aujourd'hui Bretagne (Ava Bretagne, devenu Forest Keepers), qui indiquaient, notamment : « Les veneurs et veneuses s'offrent la forêt d'Avaugour-Bo-

ismeur grâce au conseil départemental des Côtes-d'Armor et sa vice-présidente en charge de l'environnement, Véronique Méheust. Ou comment confondre responsabilité politique et intérêts personnels. »

D'autres poursuites engagées

Féru de chasse, l'élue a autorisé, depuis 2015, divers « droits de suite » et « d'attaque » dans la forêt d'Avaugour-Boismeur, propriété du département des Côtes-d'Armor. Tenu pour responsable par les collectifs de la reprise de la chasse à courre dans le département, elle avait contesté : « Cette pratique a été réintroduite à

Avaugour en 2013 dans le cadre d'une convention signée entre la fédération des chasseurs et le Département. C'était sous l'ancienne présidence, je n'étais pas encore élue. Depuis, je n'ai fait que renouveler cette convention qui porte sur la gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique du site. »

Sur Facebook, le collectif Forest Keepers, qui annonce que d'autres personnes sont poursuivies pour diffamation, estime « que par ces procédures, il est difficile de ne pas y voir une volonté d'instrumentaliser l'appareil judiciaire pour en faire une tentative d'intimidation et d'entrave à notre liberté d'expression ».

Le tribunal correctionnel relaxe le kiné

Le tribunal de Saint-Brieuc a jugé conforme la pratique de ce professionnel poursuivi après les plaintes de quatre patientes.

Poursuivi pour des agressions sexuelles, un kiné a été relaxé, hier, par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc. Lors de l'audience le 15 octobre, le parquet avait requis dix-huit mois de prison avec sursis pour des agressions sexuelles commises des patientes.

Les pratiques de cet homme, âgé de 61 ans (qui n'exerce plus aujourd'hui), avaient été dénoncées par quatre patientes. Une première plainte avait été déposée par les parents de deux adolescentes en 2016. Prises en charge pour des problèmes de dos, elles s'étaient plaintes du comportement du kiné.

Après avoir classé sans suite, le parquet avait décidé de rouvrir l'enquête

en septembre 2017, à la suite d'une nouvelle plainte.

« Je massais le torse, pas le sein », contestait le kiné. Pour lui, chaque geste avait un sens thérapeutique. Une partie des débats avait tourné autour de l'explication de ses gestes aux patientes. Saisi en 2017, le conseil de discipline de l'ordre des kinés n'avait pas sanctionné le praticien.

La défense, qui avait plaidé la relaxe, avait dénoncé un dossier « monté en mayonnaise ».

« S'il y a eu de l'incompréhension et de la souffrance, je demande pardon, avait conclu le sexagénaire. J'ai toujours travaillé au mieux pour le bien de mes patients. En aucun cas je n'ai profité de la situation. »

Le beau-père jugé pour agressions sexuelles

Cinq ans de prison avec sursis ont été requis à l'encontre d'un homme poursuivi pour avoir agressé les filles de sa compagne.

À la barre, un homme de 63 ans poursuivi pour avoir agressé sexuellement ses deux belles-filles quand elles étaient enfants. Derrière le prévenu, les deux sœurs âgées d'une quarantaine d'années. Le siège vide qui les sépare traduit toute leur souffrance remontant à la plainte de l'une en 2014 pour des faits subis de 1986 à 1998, dans la Nièvre, lorsqu'elles avaient de 7 à 14 ans. « Celle qui a déposé plainte a été rejetée par la famille parce qu'elle a osé attaquer son beau-père », observe son avocat.

« Que tout le monde sache »

Elle dénonce les agressions sexuelles répétées durant toutes ces années et deux viols correctionnalisés par le juge d'instruction, avec l'accord des parties civiles. « Ça se passait à la maison quand ma mère travaillait. Et aussi sur des chantiers de rénovation où je l'accompagnais. »

Dans la famille, résidant autour de Lanvollon, beaucoup de ses membres avaient connaissance des gestes du prévenu. Dont sa compagne. « Elle était au courant depuis des dizaines d'années. Elle défendait son compagnon agresseur sexuel », appuie la présidente.

Le prévenu reconnaît des caresses, mais pas les viols. Il se retranche souvent dans l'absence de souvenirs. Ce que ne supporte pas l'une des jeunes femmes. « Ce qui importe, c'est qu'il reconnaisse aujourd'hui. Que tout le monde le sache » ; « Ce n'est pas normal ce que j'ai fait, mais c'était il y a longtemps », se défend le prévenu.

Le parquet, qui retient une période de prévention de 1990 à 1998, requiert une peine de cinq ans de prison avec sursis. La défense plaide la prescription des faits pour l'une des femmes. Décision le 19 décembre.

Jean-Yves HINAULT.

Père Noël

Pour la première fois, les personnels médecins et paramédicaux des hôpitaux de Dinan, Saint-Malo et Cancale se mobilisent et ne manquent pas d'idées pour se faire entendre. Le 7 décembre, chaque service remettra sa lettre au Père Noël, avec une liste de souhaits, avant de former une chaîne humaine autour des 1,6 km des remparts de Saint-Malo, pour le Téléthon. Pour ne pas casser cette chaîne, il faudrait 1 600 à 2 000 personnes. Population, associations et autres professionnels sont appelés en renfort, pour mener à bien l'opération.

Municipales

Plévin : Dominique Cogen brigue un second mandat

Mardi matin, à la mairie, Dominique Cogen a confirmé sa candidature à un second mandat de maire.

Né en 1964, Dominique a aussi été maire adjoint avant de devenir maire (sans étiquette), lors des dernières élections. Il repart avec la même conviction

Il ajoute : « J'ai envie de repartir avec ce dynamisme, avec de

l'enthousiasme, avec détermination. Six ans, c'est trop court, pour faire aboutir certains projets. C'est pourquoi je souhaite brigue un second mandat de maire. »

Dominique Cogen confirme que plusieurs conseillers lui ont donné son accord pour repartir et il espère, comme il y a six ans, mener une liste d'ouverture.

L'unique candidat aux municipales de Corseul se retire

Jean-Pierre Tessier a décidé de retirer sa candidature aux élections municipales de 2020 à Corseul.

Ce Corsiolite de 70 ans, exerçant comme médecin à Matignon n'a pas souhaité poursuivre une aventure démarrée à l'automne 2018, ne se sentant pas capable d'assumer une

charge pour laquelle « on devrait dispenser des formations ».

Une décision qui laisse planer le doute quant aux prochains votes, puisque le maire actuel, Alain Jan, a déclaré en fin d'année dernière qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat.

Coëtmeux : Dominique Tirel repart pour un 3^e mandat

Dominique Tirel, maire sortant, après un tour de table auprès de son conseil municipal qui l'a plébiscité, a annoncé sa candidature à un troisième mandat aux municipales, à la tête d'une liste sans étiquette politique.

Élu depuis 1989, Dominique Tirel, 64 ans, a effectué deux mandats de conseiller, deux de premier adjoint de Paul Revel et deux de maire.

Parmi les membres du conseil, six

personnes ont annoncé qu'ils ne souhaitaient pas brigue un nouveau mandat

« Il nous faut recruter sept nouveaux candidats, car Rachel Garoche a quitté le conseil pour cause de mutation. Notre programme après l'élection consistera dans un premier temps à achever les projets en cours et faire participer la population à notre réflexion. »

Les Côtes-d'Armor en bref

L'intelligence artificielle dans la vie quotidienne

« L'Intelligence artificielle dans la vie quotidienne » sera le thème de la nouvelle conférence organisée par la Cité des métiers des Côtes-d'Armor, vendredi 6 décembre à 18 h, à Ploufragan.

Trois Costarmoricains en seront les animateurs. Un ingénieur chercheur de Lannion qui présentera le nouvel assistant vocal d'Orange, sera le premier invité. Autre invité, Sébastien Amiot, le créateur d'une start-up installée à Pléneuf-Val-André qui traitera de la connectivité des objets. Et enfin, Jean-Claude Kaufman, sociologue de la vie quotidienne, qui abordera le Chez soi et l'Univers numérique.

Cette conférence sera la 3^e d'un

cycle qui se poursuivra sur l'année 2020. Ce cycle permettra d'aborder les différents aspects de cette société numérique en devenir qui bouscule nos habitudes et nos repères.

Pour Pascal Pellan, l'un des artisans de ces conférences, « Le monde qui nous entoure se caractérise par une grande complexité. Plus que jamais il importe donc de donner à chacune et à chacun les moyens de décoder cette complexité pour expliquer ce futur. Et au bout du compte, l'avenir dépendra aussi de nous et de ce que nous voulons qu'il soit ».

Vendredi 6 décembre, 18 h, Cité des Métiers à Ploufragan.

Grand Frais à Saint-Quay-Perros : feu vert définitif

Le Conseil d'État a validé l'autorisation de construction et d'exploitation de l'enseigne basée sur la zone de Keringant et contestée par la commune de Lannion. Le maire de Lannion s'oppose en effet débouté le 8 février de sa première demande d'annulation en urgence du permis de cons-

truire cette surface de 929 mètres carrés délivré le 16 mars 2018 par le juge des référés du tribunal administratif de Rennes, le maire de Lannion revenait en dernier recours devant le Conseil d'État, toujours inquiet, à juste titre, des répercussions de cette installation sur la vitalité des commerçants de son centre-ville. Mais le commerce a ouvert le 28 août... Le Conseil d'État a donc estimé qu'il n'y a plus lieu de statuer.

Piéton tué sur la RN12 : l'enquête avance

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers 3 h 30, un homme de 41 ans a perdu la vie alors qu'il marchait sur la 2x2 voies reliant Brest à Rennes. À hauteur de Trégueux, dans une zone non éclairée, il a été mortellement fauché par une voiture.

L'enquête, confiée aux policiers du commissariat de Saint-Brieuc, se poursuit. Que faisait l'homme à pied sur cette route limitée à 110 km/h ? Marchait-il sur la route ou voulait-il la traverser ? Le mystère demeure. Le marginal rentrait d'une soirée. Son alcoolémie n'est pas connue.

Salage des routes : Cadec se fâche contre la gauche

« La majorité prend le risque de dérégler un dispositif qui fonctionne très bien. Elle le fait de manière dogmatique dans le but de faire des économies, affichant ainsi une conception financière du service public que nous rejetons. Ce sont malheureusement les Costarmoricains et les Costarmoricains qui pâtiront de la baisse de qualité de ce service public. »

Dans nos colonnes, hier, le groupe socialiste a justifié son opposition à la réforme de la viabilité hivernale.

Alain Cadec, président du conseil

départemental, a peu goûté ces propos.

Il réagit dans un communiqué : « Nous faire taxer de dogmatisme par la minorité pourrait prêter à sourire dès lors que l'intérêt des Costarmoricains ne serait pas en jeu [...]. Mais faire croire que le niveau de service que nous rendons aux usagers baissera est inacceptable. C'est bien parce que nous défendons le service public bec et ongles que nous menons depuis quatre ans un travail majeur de modernisation de nos politiques. »